

5^{ème}
édition

inter mèdes nature

Festival du film de nature de La Réunion

Concours photos Les zones humides de La Réunion du 5/06 au 5/10

Infos et règlement sur
www.reserve-etangstpaul.fr

Aurélien CROZEMARIE - GIP RMNESP

Communiqué de presse

En cette journée mondiale de l'Environnement et dans le cadre des 15 ans de la Réserve Naturelle Nationale Etang de Saint-Paul, le Groupement d'Intérêt Public RNNESP et ses partenaires lancent **le cinquième concours photos d'Intermèdes Nature sur les zones humides de La Réunion**.

Ce concours photos inédit permet de sensibiliser le public aux zones humides présentes à La Réunion et aux espèces qu'elles abritent. Enfin, il tend à montrer les liens qu'entretiennent notre société réunionnaise avec elles (pêche, agriculture, tourisme...).

Gratuit, il est ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels, à partir de 12 ans, du 5 juin au 5 octobre 2023.

La Réunion, une terre de zones humides

A La Réunion, les zones humides sont partout. D'une très grande diversité de milieux (étang, mares, embouchures de rivières et ravines...), ces écosystèmes naturels ou artificiels abritent une flore riche (fougères, cypéracées, aracées, malvacées...), une faune d'exception (oiseaux, insectes, mammifères, poissons...) et des paysages inédits. Dans le cadre du concours, les photographes peuvent se rendre au Bas de la Rivière Saint-Denis, à l'embouchure de la Rivière Saint-Etienne, à la pandanaie à la Plaine des Palmistes, dans les étangs littoraux (du Gol à Saint-Louis, Bois Rouge à Saint-André), au Grand Etang à Saint-Benoît, dans les hauts de Saint-Paul ainsi qu'au niveau des récifs coralliens pour capturer les plus belles images de zones humides.

6 catégories et 9 prix à remporter

Pour cette année le concours s'enrichit d'une catégorie supplémentaire (avifaune). Ainsi ce sont 6 catégories qui permettront aux photographes d'exprimer leur talent :

- **AVIFAUNE** : Photographie d'une espèce d'oiseau présente dans une zone humide de La Réunion.
- **FAUNE** : Photographie d'une espèce animale, (sauf les oiseaux), présente dans une zone humide de La Réunion.
- **FLORE** : Photographie d'une espèce végétale présente dans une zone humide de La Réunion.
- **PAYSAGES ET ESPACES NATURELS** : Photographie d'ambiance d'un paysage d'une zone humide de La Réunion.
- **MACRO** : Photographie d'une espèce issue de la micro faune (insectes, papillons, libellules, araignées, escargots...) vivant dans les zones humides de La Réunion.
- **NOIR ET BLANC** : Photographie artistique en noir et blanc d'une zone humide de La Réunion.

9 prix seront décernés lors de la cinquième édition d'*Intermèdes Nature - Festival du film de nature de La Réunion*, au mois de novembre 2023 et répartis ainsi : 1 prix par catégorie, 1 grand prix toute catégorie, 1 prix Jeune public (12 à 17 ans) et 1 prix du public (votation par sur internet en novembre 2023).

Les photos doivent être envoyées à concoursphoto@reserve-etangstpaul.fr.

La date limite de participation est fixée au **5 octobre 2023 à 23h59** (Heure de La Réunion).

Une remise de prix et une expo photo

Les résultats seront prononcés à Lespas culturel Leconte de Lisle lors de la cinquième édition d'*Intermèdes Nature - Les nuits du film de nature de La Réunion*.

Les photos primées seront exposées sur l'année 2023 à la Maison de la RNN Etang de Saint-Paul.

Le règlement du concours photo est disponible en téléchargement sur le site de la RNN Etang de Saint-Paul. Pour faciliter la localisation des zones humides réunionnaises une carte est consultable sur le même site.

Les zones humides, kézako ?

Les zones humides s'effacent derrière différentes descriptions – marais, lacs, récifs. Elles ne sont pas perçues comme un tout, ce qui fait que leur contribution collective au fonctionnement de la planète et de l'humanité passe inaperçue et n'est généralement pas commentée. Les personnes ne comprennent pas ce que sont, ni ce que font les zones humides. Elles sont en conséquence sous-estimées et souvent même perçues comme des friches.

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Le terme de «zone humide» désigne **un espace de transition entre la terre et l'eau**. Il s'agit de lieux où l'eau (douce ou salée) est présente de façon permanente ou temporaire. Elles correspondent aux étangs, mares, estuaires, ravines et embouchures, prairie humide, récifs coralliens... A La Réunion, les zones humides sont nombreuses tant dans les bas que dans les hauts (Etang du Gol, Mare à boue, Grand Etang, Ravine Saint-Gilles...)

Quels sont leurs rôles majeurs ?

Ces terres d'eau sont vitales pour la survie de l'humanité et le monde du vivant. Berceaux de la diversité biologique, elles fournissent l'eau et la productivité dont plantes et d'animaux dépendent pour leur survie: **40 % de toutes les espèces animales et végétales en dépendent, la moitié des oiseaux et la totalité des amphibiens en ont besoin pour vivre.**

Par ailleurs, les zones humides sont indispensables pour les « services écosystémiques » qu'elles procurent à l'humanité, de l'apport d'eau douce à l'alimentation et aux matériaux de construction en passant par la biodiversité, la maîtrise des crues, la recharge des nappes souterraines et l'atténuation des changements climatiques. Selon le Secrétariat Ramsar, **les zones humides fournissent plus d'1 milliard d'emplois et des services évalués à 47 000 milliards de dollars par an.**

Cependant les études successives démontrent que, dans la plupart des régions du monde, les zones humides subissent un déclin continu dans leur superficie et leur qualité. En conséquence, les services écosystémiques qu'elles apportent aux populations sont compromis. **Entre 1970 et 2015, environ 35 % des zones humides de la planète ont disparu et le rythme de disparition s'est accéléré depuis 2000.** Aucune région n'est épargnée.

L'évaluation nationale des sites humides emblématiques le confirme. En France, entre 2010 et 2020, 41% des 189 sites évalués se sont dégradés. Et 62 % n'assurent plus les services qu'ils étaient susceptibles de rendre à l'origine.

Une convention pour préserver les zones humides : La Convention Ramsar

Cette convention sur les zones humides est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar. Sa particularité est d'être le premier traité d'envergure mondiale, et le seul, sur la conservation et l'utilisation durable d'un type d'écosystème. La convention de Ramsar a pour objectifs l'utilisation durable de toutes les zones humides, la mise en oeuvre d'un réseau des zones humides d'importance internationale (ou « sites Ramsar ») et la coopération internationale sur ces sujets. Entrée en vigueur en 1975, elle compte aujourd'hui 171 États signataires et près de 2 400 zones humides désignées d'importance internationale. Cela représente plus de 256 millions d'hectares .

En 2021, la convention a fêté ses 50 ans. **L'Etang de Saint-Paul, la seule zone humide d'importance internationale Ramsar de La Réunion, couvre 485 hectares.**

Les zones humides de La Réunion



**Carte à consulter
ici**

Photographies Lauréates en 2022

Catégorie Paysages et grand prix du jury



Mare à Martin à Salazie,
2022,
Photographe : Jean Willy OLIVIER

Prix du public



Piton de l'eau,
2021, Plaine des Palmistes
Photographe : Aurélien CROZEMARIE

Catégorie Faune



Chevalier aboyeur (*Tringua nebularia*),
2021, Etang du Gol à Saint-Louis
Photographe : Gaëtan HOARAU

Catégorie Macro



Demoiselles *Africallagma glaucum* en accomplissement,
2021, Mare à boue - Plaine des Cafres
Photographe : Gaëtan HOARAU

Catégorie Flore



Orchidée *Arnotia mauritiana*,
2021, Piton Fougères à Sainte-Marie
Photographe : Aurélien CROZEMARIE

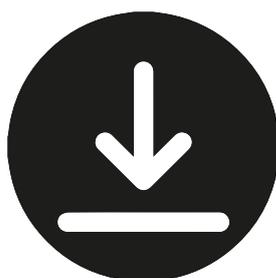
Catégorie Noir & Blanc



Laitue d'eau (*Pistia stratiotes*) à Mare à Poule d'eau
2021, Salazie
Photographe : Djamila AKHOUN

Règlement du concours

Reglément du concours à télécharger en flashant le Qrcode ci-dessous
ou grâce au lien ci-dessous



**Règlement
concours photo
2023**

Contact presse

Giovanni PAYET

Directeur-adjoint du Groupement d'Intérêt Public Réserve Naturelle Nationale Etang de Saint-Paul

Courriel : g.payet@reserve-etangstpaul.fr

Facebook : [@etangstpaul](https://www.facebook.com/etangstpaul)

Instagram : [@etangstpaul](https://www.instagram.com/etangstpaul)

Web : www.reserve-etangstpaul.fr